

27 juin 2008

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ATOS ORIGIN**

(Euronext Paris)

Par courrier du 26 juin 2008, la société Deutsche Bank AG (Theodor-Heuss Allee 70, Frankfurt am Main, 60486, Allemagne) a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 juin 2008, directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, par suite d'une cession d'actions ATOS ORIGIN hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ATOS ORIGIN, et détenir directement et indirectement, 285 228 actions ATOS ORIGIN (1) représentant autant de droits de vote, soit 0,41% du capital et des droits de vote de cette société (2).

---

(1) Dont 274 259 actions détenues directement par Deutsche Bank AG, incluant 14 623 actions à provenir de l'exercice d'options d'achat.

(2) Sur la base d'un capital composé de 69 714 102 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.